



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 mars 2024

OBJET :

DE-24-03-1-13) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC LA SOCIETE BATIGERE HABITAT POUR LA REALISATION D'UNE RESIDENCE ACCUEIL A DESTINATION D'ADULTES HANDICAPES PSYCHIQUES DE 24 LOGEMENTS, SISE 91, BOULEVARD DE LA LIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 29 février 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240313-lmc1H11696H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/03/2024
Date de Publication : 18/03/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 mars 2024 accordant à la société BATIGERE HABITAT une surcharge foncière d'un montant de sept cent vingt mille euros (720.000€), afin de réaliser une Résidence Accueil à destination d'adultes handicapés psychiques de 24 logements (PLAI) sise 91, boulevard de la Libération à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 6 logements à la Ville et fixant les obligations de la société BATIGERE HABITAT en contrepartie de la surcharge foncière accordée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 07 mars 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 6 logements à la Ville et fixant les obligations de la société BATIGERE HABITAT en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser une Résidence Accueil à destination d'adultes handicapés psychiques de 24 logements (PLAI) sise 91, boulevard de la Libération à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé